

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'ASSAINISSEMENT
de la Région
de Saint-Germain-en-Laye
(SIA)**



**RAPPORT SUR L'ACTIVITE
DE L'ANNEE 2009**

SOMMAIRE

1° - PRESENTATION DU SYNDICAT

- A / Composition
- B / Création - Durée
- C / Objet
- D / Description du réseau
- E / Mode de gestion

2° - ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT

- A / Le Comité Syndical
- B / Le Bureau

3° - VIE FINANCIERE DU SYNDICAT

- A / Compte Administratif 2009
- B / Cotisation des communes membres
- C / Dette

4° - PRINCIPAUX ASPECTS DE L'ANNEE 2009

- A / L'étude de temps de pluie
- B/ Le programme de travaux du Syndicat
- C/ La procédure de renouvellement du contrat de délégation de service public
- D/ L'harmonisation des procédures au sein du Syndicat
- E/ Les autres dossiers du Syndicat

Rapport établi par le Président de l'Etablissement Public, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, transposant l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

1°- Présentation du Syndicat

A- Composition

Le Syndicat est composé de 9 communes dont 6 communes pour la totalité de leur territoire : l'Étang-la-Ville, Fourqueux, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, le Port-Marly, Saint-Germain-en-laye, et 3 partiellement ; il s'agit de Chambourcy (versant sud), Louveciennes (le Bas Prunay) et le Pecq (rive gauche).

La population desservie a été réajustée en 2009 au chiffre de 90 043 habitants.

B- Création - Durée

Ce Syndicat a été créé par arrêté préfectoral du 1^{er} août 1950 et pour une durée illimitée. Constitué au départ de 4 communes (Marly-le-Roi, le Pecq, le Port-Marly et Saint-Germain-en-Laye) il a été complété en 1953 par Fourqueux, en 1958 par Mareil-Marly et l'Étang-la-Ville, en 1983 par Louveciennes et en 1990 par Chambourcy.

C- Objet

Au démarrage le Syndicat était créé pour :

- construire un collecteur unitaire destiné à doubler le ru de Buzot et à rendre à ce dernier son caractère de ruisseau naturel,
- construire un collecteur eaux usées à Port-Marly et Marly-le-Roi,
- construire un collecteur eaux usées le Pecq/Saint-Germain Nord aboutissant au Pont du Pecq,
- construire un collecteur eaux usées du Golf du Pecq au Pont du Pecq, un poste de refoulement et une conduite sous le Pont du Pecq,
- étudier la jonction de ce système avec l'émissaire Sèvres-Achères,
- entretenir et exploiter ce réseau.

Depuis ces objectifs d'origine, sont venus se rajouter de nombreux collecteurs sur les communes du Syndicat dont la canalisation du ru de Port-Marly et du ru de l'Étang-la-Ville ainsi que des installations annexes.

Une modification des statuts du Syndicat a été débattue en séance du Bureau, le 5 novembre 2007, puis entérinée par le Comité Syndical le 20 novembre.

Elle avait pour objectif :

- de préciser l'objet du Syndicat,
- d'élargir la composition du Bureau à un deuxième poste de Vice-Président,

- de « toiletter » certains articles dont la rédaction était d'origine,
- et surtout de décider de mutualiser les investissements à venir et d'en répartir la charge résiduelle au nombre d'habitants, pour l'ensemble des communes, la règle existante étant de répartir le coût des investissements sur les communes bénéficiaires des travaux réalisés.

Cette modification a été soumise aux communes membres du Syndicat et approuvée par ces collectivités à l'exception de l'une d'entre elles. Elle a été entérinée par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye le 9 avril 2008.

D- Description du réseau

Le réseau comporte actuellement le linéaire suivant, précisé grâce au SIG (système d'information géographique) mis en place par le Fermier :

- 15 620 ml en unitaire
- 12 410 ml en eaux usées,
- 10 862 ml en eaux pluviales,
- 361 ml de canalisation de refoulement

soit un total de 39 253 mètres linéaires.

Il comporte également :

- 12 chambres à sable,
- 16 déversoirs d'orage,
- 2 siphons (le Port-Marly/le Pecq),
- 3 postes de relèvement, 2 situés sur la commune du Pecq, 1 sur Le Port-Marly,
- 1 bassin d'orage, situé rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye,
- 1 vanne de délestage, Le Pecq,
- 6 points de mesures pour l'auto-surveillance du réseau,
- 2 pluviomètres.

Les effluents sont ensuite dirigés vers le SIABS (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine dont le siège est au Vésinet) puis vers la station Seine Aval pour y être traités.

Le rapport d'activité du délégataire pour 2009 signale :

- une diminution régulière des volumes d'eau traités, 4 666 269 m³ en 2009 contre 4 827 460 m³ en 2008, 4 952 402 m³ en 2007 et 5 253 277 m³ en 2006 soit une baisse de plus de 10% sur 4 ans,
- 12 093 clients raccordés au service d'assainissement (+ 0,49%),
- 1 757 ml de curage préventif,
- 928 ml d'inspection télévisée,
- 183 tonnes de déchets extraits des chambres à sable,
- 1 202 ml de canalisation inspectés par caméra,
- 4 enquêtes de conformité dans le cadre de cessions immobilières,
- 30% des volumes transitant dans le réseau d'assainissement sont déversés au milieu naturel ; ils correspondent soit à des événements pluvieux, à des travaux ou à des impératifs d'exploitation comme le pompage des chambres à sable.

La mise en place de l'auto-surveillance a permis de confirmer les dysfonctionnements déjà constatés par le délégataire ; les principales anomalies sont les suivantes :

- problème de fonctionnement du Poste Fonderie, en particulier au niveau du dégrilleur qui provoque des déversements lors des pointes de temps sec,
- nécessité d'installer un dispositif de dégrillage au déversoir d'orage des Prairies au Pecq ; là aussi la configuration du déversoir entraîne très fréquemment des rejets en Seine,
- impact des travaux et opérations d'exploitation qui nécessitent d'interrompre le fonctionnement normal du réseau et provoquent des rejets en Seine,
- insuffisance capacitaire de certains collecteurs surtout vers l'aval du réseau sur le Port-Marly et le Pecq,
- problème d'accès et d'exploitation sur certains collecteurs profonds.

E- Mode de gestion

Depuis mars 2004 et pour une durée de 6 ans, la Société Lyonnaise des Eaux a la charge de l'entretien du réseau et des installations annexes dans le cadre d'un contrat d'affermage. Elle assure la visite et l'entretien des collecteurs, bouches d'égouts, regards de visite, grilles, déversoirs d'orage. Elle assure la surveillance et l'entretien des postes de relèvement, ainsi que de leurs installations : pompes, filtres, vannes etc...

Elle gère également la vanne électromagnétique de l'allée de Normandie au Pecq et celle du bassin de retenue des eaux pluviales à Saint-Germain-en-Laye. Elle gère enfin les demandes de branchements sur le réseau intercommunal.

Ce contrat ouvre à la Société le droit de percevoir auprès des usagers une redevance d'assainissement dont une part est perçue au profit de la Société à titre de rémunération pour les tâches qu'elle assume et la seconde part est reversée au Syndicat pour couvrir une partie de ses charges de fonctionnement. De plus, le Syndicat rémunère directement le Fermier pour la gestion des eaux pluviales puisqu'une grande partie du réseau est de type unitaire.

Conformément aux textes en vigueur, le Fermier adresse chaque année au Syndicat un rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement. Pour l'année 2009 ce rapport est prévu pour la séance du 24 juin 2010.

Un avenant n°1 à ce contrat a été signé en début d'année 2005 pour constater la disparition de l'indice Psd D et son remplacement, dans la formule de révision des prix, par l'indice FDS 3.

Par ordre de service, le Syndicat a complété le contrat d'affermage par la mise en service des trois premiers sites instrumentés pour l'auto-surveillance du réseau ainsi que des deux pluviographes destinés à connaître le niveau des précipitations, puis par trois nouveaux sites mesurés ajoutés en mai 2007.

Un avenant n°2 a été présenté en séance du Comité Syndical le 30 novembre 2007. Il concernait :

- le compte de renouvellement prévu au contrat : déficitaire depuis 3 ans en raison de plusieurs casses, il a été remis à niveau par un versement du SIA et un nouveau programme de renouvellement a été décidé jusqu'à la fin du contrat,
- un renforcement de l'entretien sur deux secteurs, le déversoir d'orage des Prairies au Pecq et le siphon des bords de Seine, également au Pecq,

- le paiement, par les demandeurs, des attestations de raccordement au réseau d'assainissement collectif réclamées pour les cessions immobilières.

En remplacement de la D.D.E. et dès le début de l'année 2003, le Syndicat a bénéficié de la mise à disposition, par la Ville de Saint-Germain-en-Laye, d'un ingénieur spécialisé en assainissement qui a repris, pour le compte du Syndicat, à la fois la surveillance du réseau, l'étude des raccordements, les relations avec les services techniques des communes et avec le fermier du Syndicat ainsi que la présentation technique des dossiers soumis au vote de l'assemblée.

Cet agent est parti en mutation à la fin du 1^{er} trimestre 2008 et a été remplacé au 1^{er} octobre 2008.

2°- Activité administrative du Syndicat

A- Le Comité Syndical

L'année 2009 a connu 4 séances :

- le 4 février pour des dossiers techniques, le vote du budget primitif 2009, une information sur le contrat eau avec le Conseil Général,
- le 30 juin, pour l'approbation du compte administratif 2008, l'affectation du résultat de la section d'exploitation, du compte de gestion 2008 et le rapport d'activités de la Lyonnaise des Eaux pour l'année 2008, l'autorisation donnée au Président pour lancer la procédure de Délégation de Service Public, la signature d'une servitude au bénéfice du Syndicat, la présentation du rapport du délégataire,
- le 13 octobre, pour le vote du budget supplémentaire 2009, l'approbation de nouvelles règles de publicités et de mise en concurrence applicables à la passation des marchés publics, un point sur la coordination entre les communes et le Syndicat, une présentation de l'état d'avancement des opérations,
- le 15 décembre, pour le Débat d'Orientation Budgétaire pour 2010, le vote de la redevance d'assainissement pour 2010, l'approbation du choix du maître d'œuvre pour la réalisation du programme d'études et de travaux définis dans le projet de contrat-eau 2009-2011.

B- Le Bureau

Il n'a pas eu à se réunir en 2009.

3° Vie financière du Syndicat

A- Compte Administratif 2009

Le Compte Administratif a été présenté au Comité Syndical du 24 juin 2010.
Les résultats sont les suivants:

- en section d'investissement :

- ✓ une réalisation de dépenses de **343 857,18 €** et des restes à réaliser pour **336 310,74 €**,
- ✓ une réalisation de recettes de **724 354,26 €** dont **363 496,86 €** d'excédent antérieur reporté et des restes à réaliser pour **8 896,73 €**,
- ✓ un **excédent brut** de **380 497,08 €** et un excédent réel de **53 083,07 €** compte tenu des restes à réaliser.

- en section d'exploitation :

- ✓ une réalisation de dépenses de **514 719,81 €**,
- ✓ une réalisation de recettes de **933 496,47 €** dont **407 038,64 399 €** d'excédent antérieur reporté,
- ✓ un **excédent** de **418 776,66 €**.

L'excédent de cette section a été reporté à la section d'exploitation pour sa totalité soit **418 776,66 €**.

B- Cotisations des communes

En 2009, les communes ont participé à la vie du Syndicat uniquement par la prise en charge de la part des annuités d'emprunts relatives aux travaux sur collecteurs effectués dans chacune des collectivités.

L'ensemble de ces participations a représenté une somme totale constatée au Compte Administratif de **207 015 €** qui ont été complétés par des rôles supplémentaires à hauteur de **13 285 €**.

La part apportée par la redevance syndicale a été de **294 325,10 €** représentant **56,33 %** des recettes d'exploitation, hors opérations d'ordre budgétaire. Cette redevance avait été légèrement majorée, passant de **0,059 €** en 2008 à **0,07 €** par m³ d'eau en 2009 pour tenir compte, à la fois des investissements à prévoir mais aussi de la baisse des consommations qui servent d'assiette pour la perception de cette redevance. Comme indiqué plus haut, les consommations d'eau diminuent régulièrement depuis plusieurs années, - **3,34%** entre 2008 et 2009.

Les grands équilibres du budget sont relativement stables d'une année à l'autre.

C- Dette

L'encours de la dette du Syndicat, au 1^{er} janvier 2009, était de **678 769,84 €**.

Au 1^{er} janvier 2010, il était de **493 701,72 €**.

L'annuité remboursée en 2009 a été de **205 829,38 €** dont **20 769,06 €** d'intérêts et **185 060,32 €** de capital.

L'encours du SIA est en baisse depuis plusieurs années ; les emprunts en cours arrivent à leur terme normal et la dernière programmation de travaux a pu être financée par les excédents reportés sans faire appel à de nouveaux emprunts.

Par contre la prochaine programmation de travaux nécessitera de recourir à de nouveaux financements.

4° - Principaux aspects de l'année 2009

A- L'étude de temps de pluie

Pour mémoire :

En séance du 22 octobre 2002, le Comité Syndical a accepté le principe de cette étude qui serait pilotée par le SIABS, en partenariat avec le Syndicat de la région de Bougival ; c'est à cette condition que l'Agence de l'Eau et le conseil Général acceptaient de financer cette étude.

L'intérêt de bien connaître le fonctionnement de l'ensemble de ces réseaux est primordial pour pouvoir apporter les réponses appropriées aux problèmes d'inondations et de réduction des pollutions.

La société SOGETI a été retenue comme assistant aux trois Maîtres d'Ouvrage pour réaliser le cahier des charges de l'étude et assister les Syndicats. Après une procédure d'appel d'offres le groupement d'entreprises qui a été choisi est HYDRATEC/Intégrale Environnement/O Consult pour un montant de 392 480 € HT dont le S.I.A. paiera 40,50 % du montant HT après déduction des subventions.

Les deux premières phases de travail du bureau d'études étaient la collecte des données auprès des villes et des exploitants ainsi que des investigations de terrain.

Suivaient les campagnes de mesures qui n'ont pu être faites que pendant l'hiver 2006-2007 en raison du chômage de l'émissaire SEVRES/ACHERES, branche de Rueil, de décembre 2005 à avril 2006, afin de préparer les travaux de réhabilitation de ce gros collecteur. Le Syndicat a reçu le 18 décembre 2007, le rapport de présentation des résultats de la campagne de mesure de l'étude de temps de pluie qui s'était déroulée du 19 février au 9 mai 2007 .

Cette étude a donc pris beaucoup de retard puisque le rapport de phase 2 - campagne de mesures - n'a été présenté au groupe de travail qu'en janvier 2008. Le rapport de phase 3 - constats et préconisations - a fait l'objet de 2 présentations, l'une fin avril 2008, l'autre le 2 juillet. Le rapport de phase 4 a été présenté aux élus des Syndicats le 20 novembre 2008.

En 2009

L'année 2009 a été consacrée à affiner les résultats de l'étude et les préconisations faites par Hydratec. Une réunion a eu lieu, en présence de SOGETI, en avril 2009 pour obtenir un certain nombre de précisions nécessaires pour le lancement des travaux. En effet, si l'étude réalisée par Hydratec décrit bien l'existant, analyse les principaux points de dysfonctionnement et propose un certain nombre de solutions pour y remédier, le Syndicat ne peut pour autant démarrer une phase de travaux sans mesures précises, éléments de calcul et données techniques correspondantes. Le SIA a également alerté le SIABS (Syndicat intercommunal d'assainissement de la boucle de la Seine), mandataire de cette étude pour le compte des trois Syndicats concernés, sur ses difficultés à récupérer les données utiles. Tous ces contacts ont été vains ce qui va nécessiter, pour réaliser le dossier de consultation des entreprises de certains travaux, de refaire certaines mesures ou relevés.

Le deuxième point d'interrogation de cette étude, c'est l'ampleur des travaux à réaliser,

- D'une part sur l'ensemble du bassin versant du Syndicat, pour réguler les flux, retenir autant que possible sur l'amont une partie des eaux pluviales afin d'éviter d'inonder les parties situées à l'aval du Syndicat, améliorer les écoulements au niveau des confluences,
- Mais aussi pour le transfert des effluents vers le SIABS puisque les eaux en provenance du SIA de Saint-Germain-en-Laye saturent son réseau. Sur ce point plusieurs solutions ont été étudiées dont le stockage avant transfert mais aussi des solutions alternatives comme la construction d'un collecteur restant en rive gauche. La solution définitive n'est pas retenue, le Syndicat s'occupe dans un premier temps des travaux sur son réseau.

Cette étude a également rappelé et montré que, si le Syndicat avait des travaux à réaliser sur son réseau, qui est un réseau de transport, les communes qui sont en charge du réseau primaire c'est-à-dire des collecteurs situés dans leur agglomération avaient aussi des travaux à leur charge :

- Travaux de contrôle des branchements particuliers pour vérifier ce qui est envoyé dans les égouts,
- Travaux de réhabilitation des égouts pour limiter en particulier les ECPP (eaux claires parasites permanentes) ; ces eaux, soit de sources soit d'infiltrations, encombrant les réseaux et participant à leur saturation.

B- La programmation de travaux

C'est sur la base des travaux d'Hydratec qu'un nouveau projet de « contrat eau » a été adressé aux services du Conseil Général.

Il consiste dans une première phase de travaux principalement sur l'antenne dite « de Buzot » qui est l'antenne principale du SIA jusqu'au rejet en Seine.

Les travaux retenus sont les suivants :

- ✓ Etanchement du bassin Saint-Léger pour une capacité de rétention de 2 000 m³ et raccordement sur le ru de Buzot au lieu du déversement actuel vers le collecteur unitaire,
- ✓ Renforcement du collecteur T200, rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye sur une longueur de 140 ml,
- ✓ Renforcement du collecteur T200, rue Schnapper à Saint-Germain-en-Laye sur une longueur de 190 ml,
- ✓ Etudes préalables au renforcement de l'axe Prieuré-Schnapper, en particulier la création d'un bassin de stockage au Jardin de Feuillancourt, seul site intéressant sur le plan hydraulique, pour une capacité de rétention de 3 700 m³,
- ✓ Etude relative à l'aménagement de la chambre de jonction ru de Buzot - ru de l' Etang, au niveau du « QUICK »,
- ✓ Lissage de la buse ARMCO sur le Pecq pour améliorer les écoulements,
- ✓ Reprise du déversoir d'orage des Prairies sur la commune du Pecq qui est l'un des points noirs du réseau et qui est responsable de nombreux rejets en Seine.

Une consultation a été lancée afin de choisir un maître d'œuvre chargé, pour le compte du Syndicat, de mettre en œuvre ce programme.

A l'issue de cette consultation, le comité syndical, dans sa séance du 15 décembre 2009, a autorisé le Président à signer les marchés correspondants avec la société SAFEGE, sauf pour le lot n°5 ; en effet, une seule réponse a été reçue ; la commission d'appel d'offres a décidé de relancer et d'élargir l'offre ; ce dossier est en cours de traitement (juin 2010).

Comme indiqué plus haut des études complémentaires sont nécessaires avant de pouvoir lancer certains chantiers, études géotechniques en particulier.

Compte tenu des délais de consultation pour les travaux, ceux-ci pourraient démarrer au 4^{ème} trimestre 2010.

C- La procédure de renouvellement du contrat de délégation de service public

Le Syndicat n'a pas les moyens techniques de gérer en régie son réseau et les équipements annexes. Cette gestion est confiée à une société privée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public sous la forme d'un contrat d'affermage.

Ce contrat arrivant à terme le 13 mars 2010, il était nécessaire de lancer la consultation dès la fin du 1^{er} semestre 2009. La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 6 mai 2009 et a donné un avis favorable à la poursuite de la gestion sous la même forme.

Le comité syndical a également délibéré le 30 juin 2009 pour décider du lancement de la procédure qui s'est déroulée comme suit:

- Publication de l'annonce en août 2009,
- Dépôt des candidatures pour le 30 septembre 2009,
- Réunion de la commission spécialisée le 7 octobre 2009,
- Envoi du dossier aux candidats retenus avec réponse pour le 2 décembre 2009.

Plusieurs réunions se sont donc tenues entre le 7 décembre 2009 et le 15 février 2010, date à laquelle la commission a proposé son choix au Président avant négociation finale.

Lors du comité syndical du 30 juin 2009, il avait été décidé de porter la durée du contrat de délégation à 8 ans au lieu de 6, dans le même esprit que le SIABS.

Le choix définitif a été entériné lors du comité syndical du 9 mars 2010 ; la société Lyonnaise des eaux a été retenue pour assurer la gestion du réseau intercommunal d'assainissement, des postes de relevage, chambres à sable, déversoirs d'orage et tous les autres ouvrages en particulier les points d'autosurveillance.

D- L'harmonisation des procédures au sein du Syndicat

Lors des différents échanges entre l'ingénieur du Syndicat et les services techniques des communes, il est apparu qu'une certaine harmonisation serait nécessaire, au niveau des procédures et des outils de gestion.

Ce sujet a été débattu lors de la séance du comité du 13 octobre 2009 et plusieurs réunions ont eu lieu depuis avec la participation des élus des communes et des techniciens.

Il paraît prématuré d'envisager dans un avenir proche une modification des compétences relatives à l'assainissement collectif, actuellement partagée entre les communes et le Syndicat, d'envisager également un transfert possible de l'assainissement individuel.

En revanche, il paraît intéressant d'harmoniser certaines procédures comme les dossiers de raccordements à l'égout et d'uniformiser en parallèle le montant de la participation qui varie assez sensiblement d'une collectivité à une autre. Il serait aussi intéressant d'avoir un règlement d'assainissement type qui puisse être approuvé et appliqué par l'ensemble des collectivités.

Dans le même esprit, et pour avoir une meilleure visualisation du patrimoine, syndical et communal, il serait utile que chaque collectivité puisse avoir accès aux mêmes bases de données en l'occurrence un SIG (système d'informations géographiques) sur lequel serait reportée la totalité des collecteurs, quel que soit le maître d'ouvrage responsable.

Cela permettrait d'avoir une vision générale du bassin versant, d'identifier les limites des territoires communaux avec les réseaux les plus proches, de repérer les collecteurs « orphelins » car non recensés par les communes. Cette aide pourrait également être précieuse lors des demandes de permis de construire.

Ce travail, entamé sur le dernier trimestre 2009, se poursuit en 2010.

E- Les autres dossiers du Syndicat

En dehors de la programmation décidée par le Comité Syndical, le Syndicat gère plusieurs dossiers et affaires diverses.

❖ La non-conformité du transformateur COQ situé au Poste Rive Gauche

Ce transformateur est très sollicité puisque c'est lui qui fournit le courant nécessaire pour remonter les effluents vers la conduite qui les achemine vers le SIABS ; il fonctionne en moyenne 22 h par jour.

Cet équipement donne depuis un moment déjà des signes certains de faiblesse ; EDF a prévenu qu'en cas de panne, il ne serait pas ré-alimenté.

Une étude a été menée pour rechercher la meilleure solution technique et économique qui permette de garantir la continuité du service public de l'assainissement. Elle a été présentée lors de la séance du 24 septembre 2008. Il a alors été décidé :

- de ne pas remplacer le transformateur à l'identique en raison du coût de l'investissement correspondant et même si le prix de l'électricité en « tarif vert » est ensuite plus avantageux en fonctionnement,
- de retenir la solution d'un abonnement en « tarif jaune » dont la puissance apparaît suffisante.

Ces travaux se sont déroulés en 2009, en collaboration avec la Ville du Pecq et du Conseil Général puisque ces installations sont situées dans les piles du Pont Georges Pompidou.

Le transfo COQ a été démonté et envoyé dans un centre agréé compte tenu de sa composition.

A la place une nouvelle armoire électrique a été installée par eRDF avec la mise en place d'un abonnement avec tarif jaune.

❖ **Les relations avec le SIAAP**

Les effluents du Syndicat rejoignent ceux du S.I.A.B.S. après le Pont du Pecq et sont ensuite déversés dans une conduite qui amène les eaux pour être épurés à la station de Seine-Aval, gérée par le SIAAP.

En dehors du « chômage » de « l'émissaire Sèvres-Achères » qui avait suscité de nombreuses inquiétudes en fin d'année 2005, un effort certain d'ouverture a été fait par le SIAAP.

Le SIAAP réunit chaque année les Présidents des structures intercommunales adhérentes ou clientes. Il les informe des projets d'investissement prévus. Le site de Seine-aval fait l'objet de travaux de grande ampleur pour la mise aux normes européennes de ses installations. Ces travaux se traduisent par une augmentation de la redevance prélevée sur les consommations d'eau au profit du SIAAP.